

LES BOURSES ...EN 1980

Par JEAN-PAUL MALRIEU

Depuis qu'elle fut lancée à la Libération, l'idée du salaire étudiant a suscité bien des enthousiasmes et bien des hausses d'épaules. Utopie ont toujours dit certains. Dans nos rangs même, de guerre lasse — mais y eut-il jamais de guerre ? — des militants se découragent. Dans l'opinion publique, souvent

attachée à une vision quelque peu folklorique de l'étudiant, des résistances continuent à se faire jour. Et pourtant l'U.N.E.F. décide de lancer cette année la bataille pour le salaire étudiant. Pourquoi ? Nous tentons ici très brièvement de faire pour vous le point sur ce problème.

L'an passé, le journal de l'A.G.E. de Toulouse terminait un de ses numéros sur une photo et une interrogation : un gosse de six mois dans son parc se gratte la tête ; la légende : verra-t-il l'allocation d'études ? Nous retournerons cette façon prospective de poser le problème. En 1980 le système des bourses restera-t-il possible ?

Il faut, pour répondre à cette question, tenir compte des changements profonds qui atteignent aujourd'hui le milieu étudiant et l'organisation des études, voire celle de la vie adulte. Et tout d'abord l'allongement de la durée moyenne des études : pour toute une série de raisons l'étudiant met aujourd'hui plus longtemps à obtenir ses diplômes. Deux ans de prédeutique le plus souvent, trois ans de licence en moyenne (pour ceux qui l'ont) et deux ans de spécialité (diplôme et C.A.P.E.S., 3^e cycle...). Au total sept ans, qui deviennent souvent, dans la pratique, huit ou neuf. La période de la vie adulte passée à l'Université ne cesse donc de croître, les statistiques le prouvent.

Et cela pose à l'étudiant, à des degrés divers selon la fortune de ses parents, des problèmes financiers parfois douloureux. Mais ce que tous les étudiants ressentent comme une injure de tous les jours, pourvu qu'ils aient un peu de dignité, c'est l'état de dépendance où ils sont tenus bien au-delà de leur majorité. Et cela quelle que soit leur origine sociale. Physiquement et psychologiquement adultes, parfois nantis d'un bagage culturel considérable, ils demeurent dans un statut moral de lycéens, de gamins. C'est pour lui échapper qu'ils recourent parfois au travail noir, sacrifiant ainsi la bonne marche de leurs études : le cercle vicieux... Et ce problème est un problème objectif, que nul sociologue ne pourrait nier, que nulle

société ne pourra longtemps nier. Si les études en 1980 doivent durer jusqu'à l'âge de trente ans, pourra-t-on en rester au système des bourses ?

Et le fils de Rothschild ?

On objecte au salaire étudiant qu'il ne serait pas mérité. Et de fait le travail étudiant actuel n'est pas un travail immédiatement productif pour la société. Seul l'étudiant attaché à l'acquisition d'une qualification professionnelle supérieure tirera profit, plus tard, par le plus haut niveau de vie auquel il pourra prétendre, de son travail présent. Examinons cependant le cas de l'ingénieur qui, au cours de sa vie productive, interrompt pour plusieurs mois, voire pour une ou deux années son activité professionnelle pour perfectionner ses connaissances et subir ce que l'on appelle désormais un recyclage. Qui pourrait songer un instant à interrompre la rémunération de ce cadre sous prétexte que, comme l'étudiant, il ne produit pas directement ? Aujourd'hui la rémunération du travail diffuse sur l'ensemble de la vie adulte. Elle couvre déjà la période de vieillesse (retraite) et les périodes de recyclage, qui deviendront, avec l'accélération du progrès technique, de plus en plus longues... Pourquoi dès lors les économistes tatillons ne pourraient-ils pas admettre qu'elle couvre aussi la période adulte de formation professionnelle ?

Pour l'étudiant, notre revendication apparaît donc moralement justifiée et logiquement possible. Restent à définir les modalités d'un financement qui n'atteigne pas davantage les classes laborieuses. Une ébauche de solution a été élaborée dans ce sens : notre régime de l'impôt est fondé sur un système de parts (autant de parts

que de personnes à charge) et les étudiants sont aujourd'hui considérés comme à charge de leurs parents. En cas de salaire étudiant le nombre des parts de certaines familles diminuerait et les familles disposant de gros revenus seraient taxées très lourdement : dans ces conditions, sans connaître exactement le revenu de la famille Rothschild, on peut affirmer que le salaire étudiant du fils de Rothschild coûterait cher à son papa...

Il est vrai d'autre part que cet argent doit être employé à bon escient et que la nation peut former des cadres pléthoriques, de futurs chômeurs intellectuels. Cela pose tout le problème de l'orientation impérative des étudiants vers les différents secteurs de l'Université en fonction des besoins, bref le problème de la planification de l'enseignement. Nous l'avons, il est vrai, trop négligé par le passé, et nous avons le souci d'y trouver une solution à la fois technique et démocratique. Moyennant quoi le salaire étudiant représenterait un investissement utile : il accélérerait le rythme des études en évitant bien des difficultés financières et le recours au travail noir. Il représenterait pour les familles pauvres une assurance quant à l'avenir de leurs enfants en cas de poursuite des études, assurance que n'offre jamais le système aléatoire et souvent injuste des bourses, et par là il contribuerait, dans une faible mesure il est vrai, à la démocratisation de l'enseignement.

Une loi-programme

Resterait à voir si le travail étudiant ne peut pas changer de nature. Vous lirez ailleurs notre critique de l'organisation et du contenu actuel des études et nos suggestions pour un travail étudiant responsable et créateur. Nous

voulons que l'étudiant puisse dans le cours même de ses études apporter à d'autres et se rendre socialement utile. Les externes en médecine nous donnent l'exemple d'un lien entre la théorie et la pratique que l'on est bien obligé de reconnaître productif. Ils méritent rémunération. De même pour les étudiants diplômés, les « 3^e cycle », qui sont déjà au cœur d'une pratique de recherche. Ce qui leur revient, ce n'est pas une allocation une sorte d'assurance-études, c'est un salaire au sens plein du terme. En nous fixant pour objectif le salaire étudiant, nous voulons témoigner de notre volonté de voir demain, par toute une série de réformes, le travail étudiant changer de contenu et d'intérêt, devenir un travail au sens plein du terme : nos batailles pour le salaire et pour la réforme de l'université sont

indissociables : notre slogan en témoigne, qui dit :

« POUR UN TRAVAIL RESPONSABLE ET CREATEUR, POUR UN TRAVAIL SALARIE ».

Ce souci de réforme rejoint un indispensable souci de réalisme : nous savons que tous les étudiants ne peuvent pas bénéficier du jour au lendemain d'un salaire étudiant. Nous proposons donc au gouvernement une loi-programme de réalisation du salaire étudiant en X années, appliquant progressivement le salaire étudiant par tranches.

On oublie trop souvent quand on parle d'impossibilités budgétaires qu'en Angleterre 80 % des étudiants sont boursiers, qu'en France en 1955 le projet d'allocation d'étu-

des fut à deux doigts de voir le jour, qu'en U.R.S.S. un système de salaire est attribué sur critères purement universitaires aux bons élèves, qu'en Italie un plan de réalisation en dix ans de l'allocation d'études a été voté par le Parlement. Le salaire étudiant ne tardera pas à devenir une nécessité pour une nation moderne : en formulant dès aujourd'hui en termes précis et réalistes cette revendication essentielle, nous appelons les étudiants à un combat dur peut-être, mais justifié et riche de perspectives. C'est de la prise en charge par vous-mêmes de vos responsabilités qu'il s'agit. Mais le syndicat sans vous n'obtiendra rien à votre place. Vous êtes les seuls, dans le cadre du syndicat, à pouvoir construire et arracher le statut auquel vous aspirez.



Le Monde – Numéro spécial U.N.E.F – Vendredi 18 octobre 1963
Numéro spécial, réalisé par l'Union Nationale des Etudiants de France
Pages 1 et 2